

Appel à sélection d'un auditeur externe

**RE-MED
IEV CTFMED 2014-2020**

REF : REG 02/2023

Date limite de remise des offres

Vendredi 01 Septembre 2023

– 12h Tunisie

Respect Environnement Group

***Cité 25 Juillet – Ezzahra – Ben Arous 2034 – Tunisie Siège Sociale : Espace de
Tunis, Bloc H Bureau H3-1- Montplaisir – 1073 – Tunisie***

+216 55 123 657

reg.remed.tn@gmail.com

respectenvironnementg@gmail.com

mzozo1144@gmail.com



1. Contexte et objet de l'appel à sélection

1.1 Contexte

Le projet RE-MED (Application de l'innovation pour le développement de l'économie circulaire pour une construction durable en Méditerranée) est un projet dont l'objectif est de transférer et expérimenter les technologies permettant de transformer les déchets de construction et de démolition en ressources pour la construction et l'entretien des routes.

Ce projet qui implique la France, la Tunisie, l'Italie et le Liban a une durée 37 mois (potentiellement 39) et a débuté le **04 septembre 2020**. Le Cerema est coordinateur de ce projet. Les partenaires du projet sont :

- DYNEDOC - France
- Université de Palerme - Italie
- Centre d'Essais et des Techniques de Construction - Tunisie
- Ministère de l'Environnement – Tunisie
- Ministère de l'Environnement – Liban
- Syndicat Libanais des Entrepreneurs des Travaux Publics – Liban
- American University of Beirut – Liban
- **Respect Environnement Group** – Tunisie

1.2 Objet de l'appel

Conformément à la procédure définie par le programme ENI CBC MED, **Respect Environnement Group** recherche un auditeur externe pour ce projet.

Ci-après les exigences et spécificités de l'appel :

- Contractant : Respect Environnement Group
- Catégorie : Services d'audit de sous-traitance externe dans le cadre du projet RE-MED
- La langue de travail du projet est le français et l'anglais. La connaissance des deux langues est requise, ainsi que l'arabe.
- Les services d'audit seront fournis tout au long de la période du projet, c'est-à-dire la période complète d'exécution et de certification du projet, et pas seulement la période de mise en œuvre du projet. Cela signifie qu'il comprend le processus complet de vérification des dépenses et des recettes pour le rapport final dont la date limite de soumission à l'autorité de gestion est de trois mois après la fin de la période de rapport.
- La langue du contrat et de toutes les communications écrites, y compris les rapports, entre l'auditeur et **Respect Environnement Group** doit être le français.
- L'auditeur doit exécuter les tâches qui lui sont assignées conformément aux

procédures et modèles annexés au présent appel et énumérés ci-dessous, ou toute mise à jour publiée par l'autorité de gestion ou le secrétariat technique conjoint :

- **Annexe 1: description de la procédure d'évaluation et de vérification des recettes;**
- **Annexe 2: check-list de contrôle;**
- **Annexe 3a: modèle de rapport individuel**
- **Annexe 3b: modèle de rapport consolidé**
- **Annexe 4: modèle de liste de résultats;**
- **Annexe 5: modèle de rapport sur les fraudes suspectées et / ou établies.**
- **Modèle de contrat d'audit**

2.1 – Montant du projet

Le montant global du budget du projet est de **3 084 249.92€**

La part gérée par **Respect Environnement Group** est de répartie comme suit :

Rubrique	Montant en €
Coûts préparatoires	0
Ressources Humaines	23 629.20
Voyages	14 900
Infrastructures	510 000
Equipements et fournitures	284 220
Service sous-traités	61 575.10
Autres	30 000
Coûts administratifs	9 702.89
TOTAL	762 275.19

2.2 – Durée du projet

Durée du projet : 37 mois

Date de démarrage : 04/09/2020

Date de fin d'activités : 03/10/2023

Potentielle prolongation au : 03/12/2023

2.3 – Personnels affectés au projet

Nombre de salariés permanents affectés à la réalisation des activités du projet tel que décrit dans le contrat de subvention (coordination/communication/développement/expérimentation/innovation) du projet : **4**.

En plus des personnels permanents indiqués ci-dessus, un CDD sera recruté pour les besoins du



projet.

La méthode choisie concernant le calcul des frais de personnel est **le coût réel chargé, fondé sur un suivi journalier selon des fiches de temps.**

2.4 - Reporting financier

Pour le Programme IEV CT MED dont dépend le projet **RE-MED**, le nombre de remontées de dépenses annuelles est fixé à une par an. Dans le cadre de la tranche ferme, 2 rapports financiers seront à produire, un rapport intermédiaire et un rapport final. Le chef de file doit remettre les rapports financiers et le rapport d'audit consolidé à l'autorité de gestion au plus tard 3 mois après la date d'achèvement de la période annuelle, **soit au plus tard les 03/11/2023 et au plus tard le 03/03/2024 (si prolongation).**

3. DESCRIPTION DE LA MISSION

L'objet de la mission est la réalisation de l'audit financier du projet **RE-MED** selon les conditions énoncées plus haut et détaillées dans les annexes énumérées au paragraphe 1.2. Cette mission d'audit sera effective jusqu'au **03/03/2024** (3 mois après la fin de l'exécution du projet, en cas de prolongation).

La mission d'audit prend effet dès notification du marché par **Respect Environnement Group**. Elle s'achève, au plus tard, le **03/03/2024** après remise du rapport final.

En cas de prolongation des activités, souhaitée par le comité de pilotage du projet et accordée par l'Autorité de Gestion du programme, la mission fera l'objet d'une prorogation par avenant.

Le simple prolongement calendaire de la mission ne donnera pas lieu à une modification du montant du contrat.

La mission d'audit s'exercera en coopération avec le coordinateur du projet et l'équipe en charge de la gestion administrative et financière du projet :

- **Zakaria Jouadi (réfèrent projet)**
- **Oussama Zhéni (consultant administratif et financier)**

3.1 Délai de la réalisation

Le délai de réalisation de la mission est fixé pour 2 mois à compter de la fin de la période de référence soit :

Le délai se réfère au rapport intermédiaire 3 dont les dépenses sont rapportées dans la période du 04/12/2022 au 03/08/2023 et un rapport intermédiaire finale qui porte sur la période 04/08/2023 au 03/12/2023.

4. CONDITIONS DE REMISE DE L'OFFRE

Les prestataires souhaitant faire acte de candidature pour la présente consultation d'audit externe



doivent présenter leur offre dans une enveloppe scellée, envoyée par courrier recommandé ou remise en main propre (un accusé de réception signé et daté sera alors délivré au porteur).

L'enveloppe extérieure doit porter le numéro de référence et l'intitulé de la consultation, ainsi que la mention « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture ».

Les propositions devront comprendre une offre tarifaire en détaillant :

4.1 – Tranche ferme du contrat

- Coût unitaire par rapport annuel ;
- Coût unitaire pour le contrôle sur place intervenant systématiquement une fois au cours de la période d'éligibilité du projet. Le contrôle sur place portera alors sur l'ensemble des dépenses du projet.
- L'exécution de toutes les autres tâches du cahier des charges en annexe 1.

4.2 – Tranche conditionnelle du contrat

- Coût unitaire pour assister aux audits d'opérations, aux audits des autres instances de contrôle nationales et européennes. Il est à noter que ces contrôles et ces prestations peuvent intervenir cinq ans après le dernier paiement de la Commission européenne au programme.

Nb : les prix unitaires incluent les frais de déplacement notamment liés aux formations de contrôles et réunions de suivi ainsi que les éventuels plans de reprise liés au contrôle de premier niveau. Aucune facturation hors contrat ne pourra être demandée.

Merci d'utiliser le bordereau de prix unitaire (BPU), les offres devront faire apparaître les coûts de manière claire et associer un calendrier de réalisation compatible avec les délais présentés au point 3.1.

4.3 – Clauses spécifiques

En cas de retrait par l'Autorité Nationale de l'habilitation accordée au cabinet d'auditeurs, la rupture de la contractualisation et l'arrêt de la facturation prendra effet instantanément et sans frais à la charge de **Respect Environnement Group**.

En cas de modification de plus de 10 % du montant initial du marché passé avec le cabinet habilité, suite à une prolongation du projet ou modification en cours de projet du nombre de déclarations par an, une nouvelle mise en concurrence est prévue.

4.4 - Conditions de mise en concurrence et sélection du prestataire

En accord avec l'Autorité nationale du programme, **le choix de cabinet de contrôleur se portera obligatoirement sur le moins disant**, pour l'entièreté de l'offre (tranche ferme et conditionnelle).

Conformément à l'article 32 du règlement 897/2014 (UE), **l'auditeur doit faire partie de la liste des auditeurs sélectionnés par l'autorité nationale tunisienne.**



4.5 – Délai de remise de la réponse

Les propositions devront être envoyées **avant le lundi 01 Septembre 2023 à 12h (heure de Tunisie)**: à l'adresse suivante : Société Respect Environnement Group, résidence le Moulin Appartement B-02, avenue Hédi Nouira, Ennasr2, Ariana 2037, Tunisie.

Pour toute question relative à la mission, la personne de contact est Mr. Zakaria Jaouadi (reg.remed.tn@gmail.com) et M.Oussma Zhéni (mzozo1144@gmail.com).



**REGIONE AUTÒNOMA
DE SARDIGNA**
**REGIONE AUTONOMA
DELLA SARDEGNA**